

Publicis : l'éventail des salaires

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1129

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'ils provoquent restent constants, ou mieux: qu'ils diminuent. Une solution pourrait être recherchée en s'inspirant du modèle autrichien qui n'autorise le passage que d'un nombre limité de véhicules «propres», selon le principe des «points écologiques». Ce modèle, qui n'est pas parfait parce qu'il ne tient pas compte de l'ensemble des nuisances provoquées par les camions, devrait être adapté en tenant compte de ces données et de la mise en service progressive de capacités ferroviaires supplémentaires.

● **La marge de manœuvre.** Les 28 tonnes sont inscrites dans la loi et toute modification devra être approuvée par le peuple, à moins de réussir à convaincre les milieux écologistes de ne pas lancer de référendum. Mais on sait que, pour nombre d'entre eux, les 40 tonnes symbolisent les «méchants» gros culs européens, fossoyeurs d'une politique des transports respectueuse de l'environnement.

● **L'Initiative des Alpes** est à verser au même dossier: elle propose purement et simplement d'interdire la traversée de la Suisse aux camions, qu'ils pèsent 28 ou 40 tonnes. Paradoxalement, son acceptation pourrait contraindre le Conseil fédéral à assouplir sa position en ce qui concerne le trafic origine/destination pour éviter des mesures de rétorsion de la part de la Communauté.

● **Les NLFA.** Notons encore et enfin que les nouvelles négociations qui s'annoncent devraient permettre à la Suisse de rediscuter les NLFA avec Bruxelles: l'Accord sur le transit prévoit expressément l'ouverture de deux axes, dans un délai de 7 à 10 ans pour le Lötschberg et de 12 à 15 ans pour le Gothard. Finalement, un nouveau marché pourrait prévoir:

- abandon de la limite de 28 tonnes par la Suisse;
 - adoption de nouvelles mesures drastiques de protection contre le trafic routier de transit sur le modèle autrichien, sérieusement revu et adapté à la situation suisse;
 - engagement suisse d'ouvrir dans un premier temps un nouvel axe ferroviaire de transit, le second ne se faisant qu'au moment où les capacités existantes sont épuisées ou en voie de l'être.
- Un marché qu'il ne suffirait pas de négocier avec Bruxelles, mais qu'il faudrait aussi faire accepter par le peuple suisse, avec, à la clé, l'économie d'un tunnel alpin... ■

SWISSAIR

Le réflexe vieux-Suisse

(pi) Touchante unité entre le *Nouveau Quotidien* — journal suisse et européen — et l'UDC — qui veut par ailleurs privatiser CFF et PTT — pour réclamer une intervention de l'Etat et empêcher ainsi Swissair de se fondre éventuellement, à terme, dans une grande euro-compagnie.

La compagnie nationale n'a jamais fait mystère des conséquences d'un isolement de la Suisse: on se souvient des annonces qu'elle avait fait paraître à la veille du scrutin du 6 décembre. Elle ne fait aujourd'hui que tirer les conséquences d'une situation politique qui est à son désavantage — même si d'autres raisons sont aussi à l'origine d'un rapprochement programmé avec KLM, SAS et Austrian Airlines.

L'attitude du Conseil fédéral n'est pas moins étonnante que celle des pro-Européens soudain frileux ou des chantres du libéralisme qui se découvrent interventionnistes. La Confédération est représentée au conseil d'administration de la compagnie dont elle détient 6,2% des actions. De deux choses l'une. Soit son représentant était absent ou dormait pendant les séances où le projet Alcazar était discuté, et il n'en a pas informé ses supérieurs. Ou, plus vraisemblable, le Conseil fédéral était parfaitement au courant et a poussé un coup de gueule aussi étonnant qu'inutile dans le seul but de flatter le réflexe vieux-Suisse du *Blick* et du *Nouveau Quotidien*. C'est du gouvernement par gesticulations. ■

BROCHURE

Le sport et l'enfant

(ag) Petit à petit, la résistance s'organise contre le dressage des enfants au sport de haute compétition, exploitation honteuse où se mêlent le goût du lucre parental, leur ambition de gloire transposée sur leurs enfants et le chauvinisme national. Les médecins, la presse, la télévision font part de leur inquiétude, non sans une forte dose d'hypocrisie dans les médias si l'on tient compte des pages et des heures d'antenne qu'ils consacrent sans distanciation critique au chauvinisme sportif.

Il faut à tout prix lire la brochure de Paulo David *La Protection des droits de l'enfant dans le sport de haute compétition*. On y trouvera une documentation sur des faits scandaleux. Par exemple, pour ceux qui admirent l'AC Milan, champion d'Italie: «*Que faut-il penser aujourd'hui de Luigi Quarticelli, onze ans, dont les parents ont signé un contrat professionnel avec le club du multimilliardaire italien Silvio Berlusconi?*» Ou dans un domaine qui, chez nous, est moins médiatisé, ce sont des milliers d'enfants de cinq à dix ans qui sont transférés vers les pays du Golfe persique, notamment les Emirats Arabes Unis, pour participer comme enfants-jockeys très légers de poids à des courses de chameaux. Sont présentées aussi les conventions de droit international qui s'efforcent d'endiguer ces abus. Ainsi les tribunaux civils belges ont pu casser la prétention des clubs qui voulaient soumettre à versement d'indemnités le transfert d'enfants à un autre club.

Ces réactions doivent être amplifiées pour que puissent être attaqués les abus de la formidable machine du sport-spectacle. Les points d'attaque doivent être d'une part la télévision qui, par retransmission, se rend complice des abus d'entraînement sur des mineurs; et d'autre part le CIO qui, en se réfugiant lâchement derrière le point de vue des fédérations, renonce à son rôle fondamental de moralisateur du sport. ■

La Protection des droits de l'enfant dans le sport de haute compétition, édité par Défense des Enfants-International (DEI), section suisse, case postale 618, 1212 Grand-Lancy 1.

PUBLICIS

L'éventail des salaires

(ag) La période de forte croissance s'est traduite par un élargissement du spectre des salaires, là où des compétences rares étaient requises et aussi dans les professions proches du vedettariat, de la publicité, du consulting. Révision à la baisse. Publicis, une des premières agences de publicité française, de taille européenne, vient de proposer un plan salarial à son personnel: légère augmentation des salaires les plus modestes, puis abattement progressif sur le haut. Le plan a été adopté par tous. Significatif d'un renversement de tendance. ■